



LABELLISATION SPORT SANTE

Projet porté USC OMNISPORTS COLOMIERS



LABEL « SPORT SANTE COLOMIERS »

PRÉAMBULE

L'activité physique et/ou sportive régulière est un déterminant majeur de l'état de santé de la population à tous les âges de la vie. Ses bénéfices pour la santé sont aujourd'hui bien documentés et ses effets largement démontrés. Les recommandations de santé publique sont donc formulées aujourd'hui pour permettre à chacun d'intégrer l'activité physique dans son quotidien.

Pourtant, moins de la moitié des Français âgés de 15 à 75 ans atteignent un niveau d'activité physique favorable à la santé.

Par conséquent, l'objectif est de proposer une activité physique sans recherche de compétition, en adaptant la pratique à la condition physique et mentale de la personne.

En effet, il a été constaté que l'activité physique permet de :

- Prévenir des effets du vieillissement dans sa globalité
- Prolonger l'autonomie de la personne dans ses actions quotidiennes
- Réduire les risques de récurrences dans certaines pathologies
- Diminuer les effets et la prise médicamenteuse lors de certains traitements
- Favoriser le lien social et lutter contre l'isolement
- Maintenir et/ou retrouver des capacités physiques
- De diminuer les coûts de prise en charge de la mauvaise santé de la personne par la société

Les activités physiques proposées doivent être « adaptées et spécifiques » aux pratiquants, les risques de la pratique sont minimisés par le respect de précautions élémentaires.

I. UN LABEL SPORT SANTÉ - POURQUOI ?

- Promouvoir le « Sport Santé » à Colomiers
- Création d'un réseau d'associations labellisées « Sport Santé » à Colomiers permettant de rendre lisible, pour le réseau médical une offre de qualité respectant un cahier des charges.
- Permettre au potentiel pratiquant d'identifier facilement une structure pouvant l'accueillir en prenant en compte ses spécificités/possibilités et garantissant des conditions de pratique sécurisées (compétence de l'éducateur, lieu de pratique sécurisé, pédagogie différenciée).

II. UN LABEL SPORT SANTÉ – POUR QUI ?

Pour les associations de la ville de Colomiers ayant la volonté de s'engager dans une dynamique « Sport Santé » en proposant une activité physique adaptée aux personnes ayant des besoins spécifiques.

III. POURQUOI S'ENGAGER ?

- Inscrire la politique de l'association dans une démarche de santé publique
- S'identifier comme association labellisée « Sport Santé » et figurer dans le support de communication remis aux professionnels de santé
- Disposer d'un soutien spécifique « Sport Santé » en termes de : communication, recherche de financement et aides à la formation

IV. MODALITÉ DU PROCESSUS DE LABELLISATION

Le label « Sport Santé » à Colomiers est décerné par la Commission « Sport Santé » sous la Présidence de l'USC Omnisports Colomiers, à une association mettant en place une activité respectant l'ensemble de la présente charte.

L'association souhaitant obtenir le label « Sport Santé » à Colomiers n'a pas obligation d'adhérer systématiquement à l'USC Omnisports Colomiers, mais peut en faire la demande si elle le souhaite.

Le label est attribué pour la durée d'une saison sportive (un an).

Le renouvellement du label se fait sur demande.

Durant la période du label, l'association doit faire remonter auprès de la Commission « Sport Santé » toutes informations impactant le respect du cahier des charges ou ses engagements.
Par exemple : changement de l'éducateur, obtention de nouveaux diplômes...

V.CONDITIONS DE SUPPRESSION DU LABEL

Le non-respect du cahier des charges et/ou la non-demande de renouvellement entraînent de fait la suppression du label Sport Santé à la fin de la période.

CHARTRE « SPORT SANTE COLOMIERS »

Engagement des associations labellisées

ARTICLE 1 - ÉDUCATEUR SPORTIF DIPLÔME ET/OU FORME DANS LE CHAMP DU « SPORT SANTÉ »

L'encadrant doit être formé dans le champ du "Sport Santé" et aussi titulaire d'un diplôme sportif :

- Diplôme universitaire (filière STAPS, si possible filière APA)
- Diplôme d'État (figurant sur la liste mentionnée à l'article R.212-2 du code du Sport ou enregistré au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP))
- Titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification professionnelle (CQP) figurant sur la liste mentionnée à l'article R.212-2 du code du sport ou enregistré au RNCP
- Certification délivrée par une fédération sportive agréée
- Professionnels de santé (masseurs kinésithérapeutes, ergothérapeutes, psychomotriciens...) possédant une formation complémentaire dans le champ du « Sport Santé »

ARTICLE 2 - TYPE D'ACTIVITÉ ET PUBLICS CIBLES

L'association s'engage à mettre en œuvre une action régulière de la pratique physique et adaptée aux besoins des personnes ciblées :

- Public sédentaire et inactif physiquement
- Public atteint de pathologies chroniques
- Public en situation de handicap
- Public socialement isolé
- Femme enceinte et post-partum
- Public séniors

ARTICLE 3 - SUIVI INDIVIDUALISÉ

L'association s'engage à mettre en place un suivi individuel de chaque pratiquant « Sport-Santé » afin de :

- Estimer si une amélioration générale de la condition physique du pratiquant est constatée sur la durée de la saison
- Identifier d'éventuels axes de progression
- Pouvoir justifier, si besoin, du déroulement de la saison auprès du professionnel de santé ayant conseillé la pratique

Dans cette optique, l'association s'engage à mettre en place :

- Un accueil personnalisé (prise en compte de la personne dans sa singularité, de ses besoins, connaissance de son niveau de pratique, certificat médical fourni)
- Un suivi de la forme physique du pratiquant (évaluation initiale de sa condition physique, suivi de sa progression sur la durée de la saison)
- Des conseils individualisés de la part de l'éducateur

ARTICLE 4 - VALORISATION DE LA DÉMARCHE

L'USC Omnisports Colomiers de son côté s'engage auprès des associations signataires de la charte sur :

- La valorisation de l'offre des activités proposées
- La lisibilité des activités sport santé
- Le référencement des activités sport santé sur internet
- La mise à disposition d'outils de communication (logos, sport santé, label affiché dans les locaux de l'association)

ARTICLE 5 - SUIVI GLOBAL DE LA PRATIQUE « SPORT-SANTE » PROPOSÉE AU SEIN DE L'ASSOCIATION

L'association s'engage à :

- Assurer un suivi annuel de progression de la démarche sport santé au sein de sa structure : évolution du nombre d'adhérents en sport santé dans le temps, évaluation de la qualité de l'offre proposée et éventuellement de ses axes d'amélioration, identification de besoins éventuels en formation ou en recrutement d'éducateurs
- Fournir à l'USC Omnisports Colomiers un bilan annuel de progression en fin de saison, sous forme libre.

ARTICLE 6 - PRATIQUE SÉCURISÉE ET ADAPTÉE AUX PUBLICS SPORT SANTÉ

Les éléments suivants devront être étudiés en fonction de l'offre.

- Lieu de pratique.
- Matériel pédagogique adapté.
- Assurance de l'association et du pratiquant.
- Groupe de pratiquants de petite taille.

ARTICLE 7 - PARTICIPATION AUX MANIFESTATIONS « SPORT-SANTE » À COLOMIERS

L'association s'engage :

- A communiquer sur sa labellisation Sport-Santé Colomiers.
- A participer aux manifestations proposées par l'USC Omnisports Colomiers dans le cadre de la labellisation Sport Santé à Colomiers.

ARTICLE 8 - PERTE DU LABEL

L'association s'engage à fournir tout élément susceptible de remettre en cause le label obtenu.

ENGAGEMENT DE L'ASSOCIATION

L'association

Représentée par

Reconnaît avoir pris connaissance de la présente charte et s'engage à la respecter.

Fait à

Le

Signature Représentant légal

**LISTE DES PIÈCES À FOURNIR
POUR PRÉTENDRE À LA LABELLISATION**



- La **présente charte** d'engagement datée et signée par le représentant de l'association

- Annexe 1** Fiche d'identification de l'association

- Annexe 2** Fiche d'identification de chaque éducateur « Sport Santé »
(Remplir plusieurs fiches si plusieurs encadrants)

- Annexe 3** Descriptif de l'activité Sport-Santé proposée
(Possibilité de remplir plusieurs fiches si plusieurs activités)

ANNEXE 1

IDENTIFICATION DE L'ASSOCIATION CANDIDATE AU LABEL

| | | | |
|--------------------|---|----------------------|--|
| ASSOCIATION | Raison sociale | | |
| | SIRET | | |
| | Structure juridique | Association Loi 1901 | |
| | Adresse | | |
| | Code postal | Ville | |
| | Nombre d'adhérents | | |
| | Nombre de salariés | | |
| | Activité | | |
| | Site internet | | |
| REPRÉSENTANT LÉGAL | Fonction Interlocuteur | | |
| | Nom Interlocuteur | | |
| | Prénom Interlocuteur | | |
| |  | | |
| |  | | |
| REFERENT | Nom | | |
| | Prénom | | |
| |  | | |
| |  | | |

ANNEXE 2

IDENTIFICATION DE L'ÉDUCATEUR SPORT-SANTÉ

(1 fiche par éducateur)

| | |
|---|--|
| Nom | |
| Prénom | |
|  | |
|  | |

Diplômes / formations obtenus dans le champ du Sport-Santé (joindre justificatifs)

| Libellé | Date d'obtention |
|---------|------------------|
| | |
| | |
| | |
| | |

Diplômes / formations obtenus dans le champ du Sport (joindre justificatifs)

| Libellé | Date d'obtention |
|---------|------------------|
| | |
| | |
| | |

Souhaits éventuels de formation

Commentaires éventuels

ANNEXE 3

DESCRIPTIF DE L'ACTIVITÉ PROPOSÉE

PUBLIC(S) (cocher les cases correspondantes) :

| | |
|--------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Public sédentaire et inactif physiquement |
| <input type="checkbox"/> | Public atteint de pathologies chroniques |
| <input type="checkbox"/> | Public en situation de handicap |
| <input type="checkbox"/> | Public socialement isolé |
| <input type="checkbox"/> | Femme enceinte et post-partum |
| <input type="checkbox"/> | Séniors |

Précisions éventuelles sur le type de public

Créneaux Sport Santé

| Jours | Horaires | Public concerné | Activités |
|-------|----------|-----------------|-----------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

Tarifs proposés